



ARNEKE  
 BAILLEUL  
 BAVINCHOVE  
 BERTHEN  
 BLARINGHEM  
 BOESCHEPE  
 BOESEGHEN  
 BORRE  
 BUYSSCHEURE  
 CAESTRE  
 CASSEL  
 EBBLINGHEM  
 EECKE  
 FLÊTRE  
 GODEWAERSVELDE  
 HARDIFORT  
 HAZEBROUCK  
 HONDEGHEM  
 HOUTKERQUE  
 LE DOULIEU  
 LYNDE  
 MERRIS  
 METEREN  
 MORBECQUE  
 NEUF-BERQUIN  
 WEPPE  
 NOORDPEENE  
 OCHTEZEELE  
 OUDEZEELE  
 OXELAËRE  
 PRADELLES  
 RENESCURE  
 RUBROUCK  
 SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL  
 SAINTE-MARIE-CAPPEL  
 SAINT-JANS-CAPPEL  
 SERCUS  
 STAPLE  
 STEENBECQUE  
 STEENVOORDE  
 STEENWERCK  
 STRAZEELE  
 TERDEGHEM  
 THIENNES  
 VIEUX-BERQUIN  
 WALLON-CAPPEL  
 WEMAERS-CAPPEL  
 WINNEZEELE  
 ZERMEZEELE  
 ZUYTPEENE

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure souhaite accélérer la transition écologique sur son territoire, et s'engage ainsi pour la prévention et la réduction des déchets en délibérant, en juillet 2021, la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI). Une étape importante a été franchie le 14 décembre 2021, lors du dernier Conseil Communautaire, avec le vote de la grille tarifaire de la REOMI.

L'arrivée de cette redevance se précise et débutera dès janvier 2022 dans vos communes avec la distribution des bacs en porte-à-porte à vos habitants.

C'est donc à compter du 13 janvier 2022 qu'un agent de la société ESE passera dans les foyers pour doter en bacs vos habitants. Voici le planning de passage dans chaque commune :

Dates de passage 2022	Communes
13 janvier au 26 février	Hazebrouck
14 février au 26 février	Steenvoorde – Houtkerque – Nieppe
21 février au 5 mars	Cassel – Nieppe
28 février au 12 mars	Terdeghem – Sainte-Marie-Cappel – Saint-Sylvestre-Cappel – Nieppe
7 mars au 19 mars	Godewaersvelde – Eecke – Bailleul
14 mars au 26 mars	Boeschepe – Berthen – Bailleul
21 mars au 9 avril	Meteren – Merris – Saint-Jans-Cappel - Bailleul
4 avril au 16 avril	Caëstre – Flêtre – Bailleul
11 avril au 23 avril	Vieux-Berquin – Bailleul
18 avril au 30 avril	Borre – Pradelle – Strazeele – Hondeghem - Le Doulieu – Steenwerck - Neuf-Berquin Ebbinghem – Sercus – Staple –
25 avril au 7 mai	Wallon-Cappel - Le Doulieu – Steenwerck - Neuf-Berquin
2 mai au 14 mai	Buyscheure – Noordpeene – Zuytpeene – Bavincove – Oxelaëre – Morbecque
9 mai au 21 mai	Rubrouck – Arnêke – Boëseghem – Thiennes - Steenbecque
16 mai au 28 mai	Winnezeele – Oudezeele – Zermezele – Hardifort – Wemaers-Cappel - Ochtezeele, Blaringhem – Lynde
23 mai au 4 juin	Renescure



ARNEKE  
BAILLEUL  
BAVINCHOVE  
BERTHEN  
BLARINGHEM  
BOESCHEPE  
BOESGHEM  
BORRE  
BLUYSSCHEURE  
CAESTRE  
CASSEL  
EBBLINGHEM  
EËCKE  
FLETRE  
GODEWAERSVELDE  
HARDIFORT  
HAZEBROUCK  
HOINGHEM  
HOUTKERQUE  
LE DOULIEU  
LYNDE  
MERRIS  
METEREN  
MORBECQUE  
NEUF BERQUIN  
NIEPPE  
NOORDPEENE  
OCHTZEËLE  
OUDEZEËLE  
OXELAERE  
PRADELLES  
RENSCURE  
RUBROUCK  
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL  
SAINT-MARIE-CAPPEL  
SAINT-JANS-CAPPEL  
SERCUS  
STAPLE  
STEENBECQUE  
STEENVOORDE  
STEENWERCK  
STRAZEELE  
TERDEGHEM  
THIENNES  
VIEUX-BERQUIN  
WALLON-CAPPEL  
WEMAERS-CAPPEL  
WINNEZEËLE  
ZERMEZEËLE  
ZUYTPEENE

Les ménages n'ayant pas la place de stocker les bacs (pas d'espace de stockage (garage, jardin...), largeur de trottoir insuffisante, éloignement trop important du circuit de collecte) seront collectés en sacs préenregistrés et seront recensés au moment de la collecte d'informations par le prestataire ESE.

Pour certains cas particuliers, identifiés au moment du passage des agents chargés de la collecte d'informations, ceux-ci apporteront une réponse selon les règles de dotation validées par l'intercommunalité.

Quelques informations supplémentaires :

- Ces agents seront munis d'une lettre d'accréditation et d'un badge avec photo lors de leur présentation aux habitants
- Les bacs de collecte sont mis à la disposition des foyers à titre gratuit, aucunes coordonnées bancaires ne leur seront demandées
- Les usagers ont la possibilité de faire reprendre leurs anciens bacs à titre gratuit afin qu'ils soient recyclés localement

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur la redevance incitative (fonctionnement, tarification...), n'hésitez pas à consulter notre site internet [cc-flandreinterieure.fr](http://cc-flandreinterieure.fr) ou à nous contacter au : 03 74 54 00 80 (à partir du 3 janvier 2022)

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Conseiller délégué

Luc EVERAERE